

Définition de la recherche-développement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 190

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Définition de la recherche-développement

« La recherche-développement (R-D) comprend toutes les activités conduites dans le cadre d'un organisme de type quelconque... quand le but de telles activités est de poursuivre

— une opération ayant pour but un *progrès dans la connaissance*, que cette opération soit entreprise en vue d'une application déterminée ou soit complètement désintéressée ;

— l'application d'une connaissance existante à des problèmes concernant la *création d'un produit* nouveau ou d'un procédé nouveau ;

— l'application d'une connaissance existante à des problèmes concernant l'*amélioration* d'un produit ou d'un procédé existants... »

(Recherche et activité économique, sous la direction de François Perroux, Paris, Colin, 1969, pp. 15-16)

2. Les deux faces de l'autofinancement de la recherche

Au chapitre de « l'autofinancement de la recherche industrielle », les experts de l'OCDE proposent une première conclusion sur la situation spécifique de la Suisse :

« Il est tentant de conclure (voir les chiffres cités plus haut et situant l'effort suisse par rapport aux pays membres de l'OCDE) que l'industrie suisse est parmi celles qui ont la conscience la plus aiguë de l'utilité des travaux de R-D aux fins industrielles. Cela apparaît de façon plus éclatante encore, quand on compare le degré d'« autofinancement » par les entreprises de l'activité de R-D industrielle, autrement dit l'importance relative des fonds propres des entreprises affectés au financement de la recherche industrielle.

» Si l'on exprime ce montant en pourcentage du produit national brut, la Suisse se place au pre-

mier rang de tous les pays membres considérés, avec un chiffre proche de 1,5 %, soit légèrement supérieur même à l'ensemble des dépenses de R-D dans l'industrie, ce qui suggère que l'industrie finance également une fraction des travaux de R-D exécutés dans les autres secteurs, notamment dans celui de l'enseignement supérieur. En importance relative, elle dépasse ainsi les Pays-Bas son suivant immédiat et, surtout, le Japon, la Suède et la France.

» Le fait que l'industrie finance pratiquement la totalité de son effort de R-D n'est pas spécifique de la Suisse. (...) *La comparaison avec les Pays-Bas est significative*¹ : Dans les deux cas il s'agit

¹ Les limites de la comparaison avec les Pays-Bas ont été exposées par le professeur Olivier Reverdin, président du Conseil national suisse de la recherche, au cours d'une réunion de confrontation organisée dans le cadre du travail de l'OCDE (l'étude que nous citons donne de larges extraits de cette réunion). A cette occasion, M. Reverdin a notamment mis l'accent sur l'importance de la structure fédéraliste de la Suisse dans le domaine de la recherche : « Dans un pays fédéraliste, les choix ne peuvent guère être imposés par le pouvoir central; le mouvement créateur dans un tel pays part de la base... ».

La Suisse, une position en vue

La Suisse tient une position en vue au chapitre de la R-D. Elle occupe en 1954 le cinquième rang parmi les pays membres de l'OCDE pour ses dépenses nationales brutes de R-D avec un pourcentage de 1,6 par rapport au produit national brut, au prix du marché; elle améliore encore sa position dans les années suivantes et serre de près les Pays-Bas, seul pays avec lequel la Suisse puisse être comparée pour la taille et les ressources.

Si l'on soustrait les dépenses de R-D militaires, qui constituent pour les trois grands pays de tête de la statistique de l'OCDE, Etats-Unis, Royaume-Uni et France, une part appréciable

des dépenses totales de R-D, la Suisse pourrait alors venir en tête, avec les Pays-Bas, pour l'importance relative des dépenses de R-D aux fins économiques.

a) Dépenses et financement R-D par grands secteurs

Qu'il s'agisse des dépenses de R-D ou du financement de cette dernière, l'industrie privée arrive largement en tête. En 1967, sur la base d'une première enquête du Vorort, des calculs du Fonds national suisse de la recherche scientifique et du Conseil suisse de la science pour les dépenses publiques, on arrive aux estimations suivantes :

— dépenses : l'industrie fournit 1031 millions, soit 75,6 % du total, la Confédération 112 millions (8,2 %), l'enseignement supérieur 198,7

(14,6 %); le reste est couvert par diverses dépenses d'institutions internationales, etc.

— financement : toujours en 1967, le financement a été pris en charge par l'industrie pour 1030 millions, soit 75,6 % du total, pour 251 millions (18,4 %) par la Confédération et pour 82 millions (6 %) par les cantons universitaires.

b) Les dépenses fédérales

Il n'est pas sans intérêt de connaître la ventilation des dépenses de R-D de la Confédération en 1967.

La recherche fondamentale a reçu cette année-là 112,7 millions, y compris 50 millions pour le FNRS (subvention qui passe en 1972 à 88 millions annuellement); le reste est allé à des sociétés d'enseignement supérieur, à des